
Concours d'entrée

Rapport Jury 2022

Philosophie



INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Composition de Philosophie

- **SÉRIE : Lettres et arts, Langues vivantes et Sciences humaines**
- **Épreuve écrite**

Sujet : Quand y-a-t-il art ?

Cette année comme les précédentes, le jury a évalué les copies en fonction des exigences qui sont classiquement celles de la dissertation de philosophie : la présence d'une réelle analyse du sujet, donnant lieu à l'élaboration du problème qu'il pose et dont le traitement prend la forme d'une authentique argumentation servant l'établissement d'une thèse solide et personnelle, alimentée par des exemples précis, structurée par des concepts clairs et distincts, tirant profit de certains outils forgés par la tradition, le tout témoignant d'un travail approfondi concernant le champ au programme (en l'occurrence, « L'art, la technique »).

L'introduction, qui doit dès lors faire l'objet d'un soin tout particulier, est le lieu indiqué pour une première analyse problématisante du sujet et pour l'annonce des divers moments argumentatifs qui seront suivis dans le développement, à ne pas confondre avec l'énoncé dogmatique de thèses, en particulier imputées à tel ou tel auteur dont le seul nom vaut alors comme un argument d'autorité (à ce titre, on pourrait d'ailleurs conseiller de bannir toute référence de ce moment, qui est censé être le témoin privilégié d'une prise en charge personnelle de la question). Plutôt que de s'employer à trouver l'accroche la plus originale, tentative très souvent vouée, sur les plus de 200 copies corrigées par chaque membre du jury, à l'échec d'un retournement en son contraire, et en tout cas inutile lorsqu'il s'agit d'invoquer une anecdote ou de restituer une citation sans doute préparée à l'avance qui certes concerne l'art mais n'a pas de rapport avec le sujet (ce qui se matérialise fréquemment par un changement d'alinéa entre ce premier temps et l'analyse du sujet), il est recommandé de s'affronter directement au libellé dans sa littéralité. Ainsi, dès lors que le sujet proposé était « Quand y a-t-il art ? », n'y avait-il absolument rien de préjudiciable à opter d'emblée pour la sobriété formelle et l'engagement théorique résolu d'un : « Se demander quand il y a art, c'est ... ». Mieux vaut l'absence d'amorce qu'une amorce préparée en amont pour parer à tout intitulé possible et en remplacer de ce fait l'analyse.

Pour livrer cette analyse du sujet, il faut commencer par en définir le ou les termes principaux. Cette définition peut, voire doit, être simplement nominale, puisqu'elle est destinée à être enrichie par toute la réflexion ultérieure, surtout lorsqu'elle est manifestement engagée par la question posée, comme c'était le cas cette année : pour se demander sérieusement quand il y a art et dégager les enjeux et présupposés de cette question, il faut à la fois savoir de quoi l'on parle et à quoi l'on pense lorsqu'on utilise le mot et le concept d'art, et ne pas clore d'emblée la signification qu'il s'agit précisément de déterminer. Peut-on mentionner *a contrario* cette sidérante amorce, que la suite de la copie ne déçoit d'ailleurs pas... : « Chercher à savoir quand il y a art est un faux problème dans la mesure où l'art est un concept variable et divers » ?... Ainsi pouvait-on, par exemple, indiquer que par « art » on entend généralement une activité productrice visant des fins et mettant en œuvre de façon réfléchie les moyens de les atteindre, activité dont l'histoire dont nous héritons (une histoire qui était au cœur du sujet) a distingué deux modalités, la technique et les beaux-arts, l'usage courant réservant désormais, au gré d'une métonymie qui méritait d'être pensée, le terme à la seconde de ces espèces. Cette métonymie historique ne devait ni être ignorée en son historicité, ni être

endossée trop vite comme allant de soi et prêtant à conséquence conceptuelle indiscutée : prendre d'emblée et tout au long de la copie l'art au seul sens des « beaux-arts », c'était non seulement restreindre arbitrairement la question, mais même passer à côté de l'une de ses dimensions essentielles. C'est peut-être le lieu de dire que symétriquement, se contenter de proposer un plan historico-téléologique, reprenant ostensiblement et sans les questionner des pans entiers de cours ou de fiches, partant de la *technè* pour aller jusqu'à des beaux-arts très souvent restreints à la peinture, n'était guère plus satisfaisant ? Si cette métonymie est fondée, n'est-ce pas qu'il y a à la fois un sens générique commun aux deux espèces et une particularité (laquelle ?) de la seconde qui lui permet de réaliser de façon privilégiée (en quoi ?) ce qu'elles ont pourtant en partage ? Au contraire, cette métonymie a-t-elle révélé une homonymie entre les deux régimes, justifiant que le terme soit en fait réservé à l'un à l'exclusion de l'autre, mais alors quelle est la spécificité que masque cette homonymie et qui exclut que l'on ait affaire à deux espèces du même genre ? La définition minimale initiale ne devait, en tout état de cause, pas non plus être dogmatique et trop évidemment erronée : définir immédiatement l'art par le beau, comme cela a été trop souvent le cas, c'était à la fois infondé (pourquoi ? et que signifie alors « beau » ?), bancal (peut-on définir une activité productrice et le régime de connaissance qu'elle engage par une qualité objective, ou au moins apparemment objective ?) et faux (l'art n'a pas le monopole du beau, comme le montre la beauté naturelle, pas plus que le beau n'est le critère de l'art, pas même au sens restreint, puisque le second s'est, depuis longtemps, explicitement libéré de l'exigence du premier ; il n'était nullement besoin d'avoir travaillé le champ au programme pour savoir la fausseté d'un énoncé tel que « l'œuvre d'art a été de tout temps – une locution à bannir absolument ! – un artéfact auquel on peut assigner la qualification de “beau” »). Le pire, en la matière, est toutefois la tautologie maquillée en définition, dont on rappellera qu'elle ne peut jamais contenir le terme défini. On a trop souvent lu que « l'art, c'est l'ensemble des productions artistiques » ou « une activité artistique », comme « un artiste est celui dont le travail est une résultante d'une création artistique », voire, et alors la tautologie le dispute au non-sens, que « l'art se retrouve dans les Arts, sans oublier les Beaux-Arts ». Un tel procédé, dont l'analyse du sujet est précisément l'extrême opposé, s'est alors malheureusement, mais somme toute logiquement, retrouvé lorsqu'il s'agissait de répondre (ou plutôt de ne pas répondre) à la question : « il y a art lorsqu'il y a production artistique », « il y a art quand un artiste fait une œuvre », « il y a art quand il y a artiste ». Certes, le défaut est moindre dans la réponse que dans la définition, puisqu'on devine dans un cas que l'art n'est rien sans l'œuvre, dans l'autre qu'une dimension subjective est décisive, ce qui a au moins le mérite de contenir une thèse, même non explicitée comme telle. Pour autant, ce qui n'est pas complètement vide n'en demeure pas moins, dans ces conditions, relativement pauvre. Sur le sujet de l'explicitation des termes centraux du sujet, on rappellera enfin que l'étymologie, si elle peut avoir une fonction heuristique, n'est toutefois pas comme telle un argument, *a fortiori* quand elle est fautive : un grand nombre de copies commençaient par affirmer que le terme « art » provient étymologiquement du mot grec « *technè* », ce qui, cela saute pourtant aux yeux, est fantaisiste.

L'autre terme absolument déterminant dans la question était bien sûr celui de « quand », dont on notera au passage qu'il s'agit d'un adverbe, et non d'un pronom ou d'un adjectif, comme on l'a souvent lu, frappé que des élèves de classes préparatoires puissent ignorer aussi fréquemment les catégories grammaticales de base. Se demander quand il y a art, c'est notamment ne pas se demander ce qu'il est, ou du moins ne pas le faire d'emblée et directement, peut-être en ayant conscience de ce que la question de son identité ne peut être tranchée que de façon médiate, si tant est qu'elle puisse l'être de façon définitive : faute de savoir ce qu'il est, ou pour le savoir, il y aurait un sens à commencer par se demander quand il est ou quand il y en a. Le terme appelait plusieurs interprétations. La question était ainsi, d'abord, celle des signes de reconnaissance, des critères, voire des conditions de possibilité de ce qui renverrait au franchissement d'un seuil qualitatif, lequel pouvait lui-même engager une simple différence de degré ou une véritable solution de continuité. Mais si « quand ? »

n'est pas « qu'est-ce que ? », « quand ? » n'est pas davantage « où ? ». On ne pouvait donc faire l'économie de la dimension proprement temporelle de la question : l'art et son fait ont-ils quelque chose à voir avec la temporalité ? Y a-t-il une temporalité essentielle de l'art ? Et faut-il l'entendre au sens d'une détermination temporelle intrinsèque et singulière de l'artistique ou (et ?) au sens d'une efficace spécifique de l'art en matière de temporalité (l'art ouvre-t-il une dimension irréductible du temps ?) ? Les bonnes copies ont su donner un sens fort à la temporalisation de la question de l'art engagée par le sujet, et les meilleures ont vu qu'elle était susceptible de cette double polarisation. Enfin, étant donné ce qui a été souligné plus haut, il convenait de déterminer également cette temporalité mise en jeu par la question comme une véritable historicité, là encore doublement accentuée : la spécificité de l'art a-t-elle partie liée avec une historicité, cette historicité est-elle spécifiquement la sienne, et l'art en son historicité est-il un facteur d'historicité en général ?

L'analyse complète du libellé devait enfin s'intéresser au fait que la question interrogeait l'art quant à son « il y a ». Si l'absence d'attention aux termes du sujet a été plus fréquente que sa sur-analyse, il fallait certes éviter aussi la seconde. Ainsi n'était-il guère convaincant de surinvestir le « y » d'un sens topique exagéré (pour construire une pseudo-tension entre la temporalité du « quand » et une spatialité du « y », par exemple), de commenter indéfiniment le « il », ou de prétendre que derrière le « a » il y avait (!) le verbe « avoir » au sens de la propriété... Pour autant, la locution dans son intégralité méritait d'être relevée. On pouvait d'abord y lire un problème de subsomption d'un cas sous un concept dont la signification est précisément en jeu (avec les problèmes classiques afférents : pour identifier la présence, faut-il prédisposer de l'essence ? Au contraire, est-on contraint de construire un concept inféré à partir des occurrences, mais alors de quoi ? Peut-on renoncer à un concept préalablement déterminé tout en évitant l'écueil de « l'essaim d'œuvres d'art », comme d'aucuns se sont heurtés à un essaim de vertus ?). À ce sujet, le jury s'est d'ailleurs étonné d'une confusion récurrente : de nombreuses copies auront replié l'une sur l'autre la question de la nature artistique de l'œuvre et l'appréciation de sa qualité relative au sein du champ de l'art ; la question « quand y a-t-il art ? » était alors exclusivement comprise comme cette autre question : « quand y a-t-il grand art ? », ce qui produisait d'étranges développements et des affirmations discutables, confondant certaines polémiques concernant l'appartenance de tel ou tel *ready made*, *happening*, tableau ou morceau sonore au champ de l'art d'une part, et tel ou tel rejet esthétique, moral ou social d'œuvres cependant incontestées comme telles, en citant *Madame Bovary* ou *Les Fleurs du mal*, d'autre part. Les deux questions se posaient bien sûr, mais elles ne pouvaient n'en faire qu'une. Le problème d'identification posait en outre la question du point de vue et du référent pertinents : s'agit-il de l'œuvre en elle-même, de sa réception, de son instance créatrice, de son contexte de présentation ? On pouvait encore lire dans le « il y a » la marque d'une événementialité radicale de l'art, qui contraindrait par exemple à son identification irréductiblement rétrospective, ou imposerait à tout le moins l'impératif de penser l'art depuis sa phénoménalité. Cette dimension événementielle pouvait par ailleurs être rapprochée de l'historicité attachée à l'adverbe déjà commenté. Elle pouvait même être elle-même problématisée, dans le but éventuel de récuser sa nature de factualité brute, au profit d'une défense de son caractère contextuellement, conventionnellement et/ou institutionnellement construit. Ce fut le cas dans les meilleures copies.

L'analyse sérieuse du sujet pris dans sa littéralité doit permettre de convertir la question posée en un problème. Cette conversion ne signifie toutefois aucunement un déplacement. Le jury a encore une fois regretté d'assister trop fréquemment à une rapide opération de substitution, dont le but était manifestement pour les candidates et les candidats de tenter de retomber trop vite sur leurs pieds, c'est-à-dire sur le sol jugé rassurant d'un cours ou d'un corrigé plus ou moins assimilés. Ainsi la question posée a-t-elle souvent été changée en « Art et technique », « Art et nature » ou « Les règles de l'art ». Autant donc le redire le plus explicitement possible : toute substitution, plus ou moins déguisée, d'un sujet traité durant l'année ou d'une portion de

cours à la question posée, est une fausse bonne idée qui garantit l'échec. De même, vouloir replacer coûte que coûte un développement qui n'aurait guère de rapport avec le sujet ou ne n'insérerait pas dans l'argumentation déployée est toujours contre-productif. De nombreuses copies ont ainsi résolu de gratifier leurs lecteurs de longs topos sur l'art et la main, sans se rendre compte à aucun instant que la conclusion qu'elles en tiraient supposerait que tout art fût manuel. Plus généralement, affronter un sujet de philosophie, c'est d'abord se laisser étonner par sa formulation spécifique et s'employer à la faire parler, pour ensuite pouvoir déployer un propos convoqué par la question posée. Il va de soi que les copies, même maladroites, fournissant cet effort, seront toujours mieux évaluées que les tentatives de parler brillamment ou avec assurance de tout autre chose que du sujet proposé. Outre le déplacement ou la substitution de sujet, un autre écueil à éviter est celui du forçage problématique, consistant à tenter d'appliquer un problème préparé d'avance à toute question quelle qu'elle soit. Cette année, la tension entre subjectivité et objectivité, prise comme allant de soi et appliquée sans élaboration aucune à l'art en général et par suite à la question particulière dont il faisait l'objet, aura trop souvent joué le rôle de ce passe-partout qui, conçu pour ouvrir toutes les portes, s'avère sans surprise conduire en fait à contourner l'obstacle pour tenter d'arriver dans l'arrière-cour sans en passer par la maison. Le problème à construire et à traiter ensuite, c'est toujours celui dont on aura montré qu'il est posé par la question et qu'il faut l'affronter lui pour répondre à la première. Sa formulation doit procéder de l'analyse des termes du sujet, dont on a tenté de donner plus haut quelques linéaments. Les bonnes copies ont ainsi su se demander comment faire droit à l'événementialité et à l'historicité de l'art dans la tentative d'en déterminer les conditions et les critères propres.

Quant au développement d'une dissertation, il se doit d'être argumentatif.

C'est-à-dire, d'abord, qu'il ne s'agit pas de juxtaposer des affirmations, qu'elles soient présentées comme complémentaires (au service d'une même thèse générale, souvent dans une même partie prenant la forme d'une liste) ou comme concurrentes (d'une partie à une autre, produisant un tout qui devient une simple succession d'opinions dont la dernière, par le seul prodige de son rang – en général le troisième ... – acquerrait la vertu du dernier mot, en un sens qui ne serait pas seulement temporel mais aussi logique). Chaque thèse doit être fondée, de même que l'introduction de toute nouvelle perspective doit être précédée par la manifestation de l'insuffisance de la précédente. On apprécie cependant que les candidates et les candidats prennent soin de convaincre leur lectrice ou leur lecteur qu'ils n'ont pas perdu leur temps en s'astreignant à lire les premières parties plutôt que de sauter directement à la dernière : chaque moment du développement doit servir à quelque chose et si tout devait être jeté au moment de changer de perspective, il vaudrait mieux en faire l'économie ; il est donc bienvenu de souligner, à l'issue de telle ou telle partie, ce qui, malgré la critique, mérite d'être conservé et constitue un acquis. Enfin, il est bienvenu d'éviter de proposer une dernière partie dont le caractère prétendument irénique n'est que l'envers de son indétermination, là où l'on attend précisément une position ferme ; un grand nombre de copies se sont ainsi achevées sur une perspective tout à fait vaporeuse concernant l'art et l'humain, dont le propos était de soutenir qu'il y aurait art quand il y a humanité et réciproquement, ce qui n'engageait pas à grand-chose et produisait infailliblement, dans l'esprit de la correctrice ou du correcteur ayant lu trois copies doubles pour y arriver, un sentiment de lassitude.

Toute argumentation étant au service de l'établissement d'une position solide, il faut en outre que cette dernière soit clairement formulée comme telle, qu'elle soit momentanée ou définitive. À ce titre, un sujet interrogatif appelle notamment, à chaque phase du développement, une réponse à la question posée, soit, en l'occurrence, une phrase de la forme : « Il y a art quand ... ». C'est, encore une fois, une manière de marquer la prise en charge personnelle d'un réel questionnement, et d'éviter de donner l'impression qu'il s'agissait simplement de remplir sa

part d'un contrat scolaire sans enjeu théorique, consistant à noircir au moins et au plus tel nombre de pages.

Enfin, toute argumentation véritable est à la fois logiquement contraignante et souple. De fait, il s'agit d'examiner les présupposés, de tirer les conséquences et d'apprécier tout à la fois en intensité et en extension la puissance d'éclairement de ce qui a été précédemment énoncé, en n'oubliant jamais de le confronter au monde qui, en dernière instance, est toujours ce qui demande à être pensé. Il est donc malvenu d'appliquer comme une recette une structure figée, préparée d'avance pour servir d'armature au développement, quel que soit le sujet. Cette année, c'est assez souvent le triptyque œuvre-créateur-spectateur qui aura joué ce rôle, dans l'ordre ou dans le désordre. Or, s'il est certes tout à fait pertinent de situer la réflexion sur l'art selon tel ou tel de ces trois pôles, et si l'élévation de l'un ou l'autre au rang de principe produit assurément des effets théoriques majeurs, encore faut-il, pour que ce soit véritablement fécond, produire la nécessité de telle ou telle polarisation, et cela dans le cadre de l'argumentation elle-même. Pour le dire simplement, c'est l'argumentation qui doit rendre nécessaire l'adoption successive de ces trois points de vue, et ce n'est pas cette triplicité concurrentielle qui doit, telle une structure abstraite, dicter sa forme au développement en s'auto-assignant la capacité de donner lieu aux trois parties que comptera alors ce dernier.

Pour que l'analyse, la problématisation et l'argumentation évoquées jusqu'ici soient véritablement pertinentes, et pour que le développement puisse être nourri d'exemples et informé de références, un travail approfondi du champ mis au programme était bien entendu absolument nécessaire.

Concernant les exemples, sans lesquels l'argumentation se révèle assez vite n'être la pensée de rien, et qui ne doivent pas être traités comme de simples illustrations de thèses mais comme une matière à réfléchir et autant d'occasions de faire avancer l'analyse, le jury avait conscience d'une difficulté particulière, liée à l'identité du champ mis au programme. En effet, il n'est pas besoin d'être une lectrice ou un lecteur particulièrement assidu(e) de Bourdieu pour savoir quel risque de biais social on court lorsque l'on propose un sujet relevant de l'esthétique ou de la philosophie de l'art : une familiarité pré- ou extra-scolaire avec le monde de l'art est massivement indexée à la position sociale occupée, et susceptible de produire des effets plus importants que lorsqu'il est question de politique, de sciences ou de morale. Pour autant, cette familiarité préalable ni n'est équivalente à une réflexion théorique, ni n'était nécessaire à son développement : travailler avec application durant plusieurs mois le champ concerné était la seule chose requise et suffisante pour disposer d'assez d'exemples véritablement opératoires. Le jury tient d'ailleurs à dire qu'un très grand nombre de copies, quand bien même elles souffraient de défauts dans l'analyse, la problématisation ou l'argumentation, portaient au moins la marque d'un tel effort d'appropriation du champ, témoignant ainsi d'un travail de préparation sérieux, qu'il convient de saluer. Les exemples étaient souvent variés (tant dans leur situation historique que dans leur appartenance aux divers arts) et maîtrisés, davantage que l'année précédente, où de graves lacunes historico-politiques avaient été fréquemment relevées. L'impression d'abstraction, au mauvais sens du terme, voire de vacuité, était donc moindre et plus rare cette année.

On précisera cependant que, pour qu'ils puissent véritablement jouer leur rôle opératoire, les exemples retenus ne doivent pas se limiter à ceux qui sont choisis par un auteur dont on reprend la perspective, sans quoi ils n'apprennent rien et ne peuvent bien sûr que servir à redire la position en question : l'analyse heideggérienne du temple grec ou d'un tableau de Van Gogh ne peut ni confirmer, ni enrichir l'analyse heideggérienne de l'art. En ce sens, l'exemple véritablement fécond est un exemple original, non pas au sens où il serait rare, mais au sens où il est personnellement pris en charge, dans l'utilisation argumentative qui en est

faite, par l'autrice ou l'auteur de la copie, y compris lorsqu'il s'agit de réinvestir des analyses disponibles par ailleurs ou produites dans le cadre des cours suivis lors de la préparation.

Plus rédhibitoire que l'absence de fécondité, il y a toutefois l'approximation et l'incorrection, qui auront beaucoup trop souvent grevé l'analyse et trahi de vagues souvenirs d'une « connaissance » de seconde ou de troisième main. Le jury a d'abord particulièrement souffert à la lecture des noms propres : Duchamp devenu « Duchamps », « Duschamps » ou « Deschamps » ; « Van Dog » le disputant à « Warhool » ou « Warole » ; la « Vénus de Millau », sans doute confondue avec un viaduc, *etc.* Il a en outre regretté de fréquentes approximations : parmi d'autres, le cas, assez souvent évoqué, de l'*Oiseau dans l'espace* de Brancusi – à préférer à « Brancousi », « Bankuzy » ou « Brancousier » – et de l'affaire à laquelle il a donné lieu, telle qu'elle a pu être thématisée par un B. Edelman en général non crédité, était à coup sûr intéressant et un bon usage a pu en être fait ; mais encore fallait-il ne pas en avoir un souvenir trop vague et lointain pour se rappeler le titre de l'œuvre, les détails d'une anecdote dont on aura lu une vingtaine de versions différentes, les attendus et le verdict de la procédure, *etc.* De réelles confusions se sont en outre avérées récurrentes. Par exemple, les boîtes Brillo de Warhol ont été quasi systématiquement prises pour des *ready made*, dans l'écrasement de la différence qu'il y a entre la reproduction « à l'identique » d'un objet quotidien et la transposition d'un objet d'usage « lui-même » en œuvre, telle qu'avait pu la réaliser Duchamp, dont la *Fountain* – nommée « pissotière » dans certaines copies – aura elle-même été souvent maltraitée, de nombreuses candidates et candidats croyant qu'elle fut immédiatement placée dans un musée et que cette muséification signa instantanément son appartenance au monde de l'art. Warhol et Duchamp devenaient ainsi les noms d'un seul et même fait, censé prouver la détermination exclusivement muséale de l'art, alors que leurs deux gestes diffèrent radicalement l'un de l'autre et qu'aucun des deux ne s'inscrit d'emblée dans l'institution muséale.

Si une grande proportion de copies portait la marque d'un travail sérieux du champ au programme, quelques angles morts ont toutefois étonné. À quelques exceptions près, candidates et candidats semblaient ainsi tout ignorer de l'historicité du musée et n'avoir aucune conscience de la signification précise (et là encore historiquement déterminée) d'un terme aussi central que celui d'« esthétique ». Le jury a également relevé de très fréquentes naïvetés concernant le marché de l'art, une vague teinture de « philosophie » critique conduisant nombre de copies à une lecture moralisante du phénomène, déplorant la transformation universelle de l'œuvre en bien de consommation, alors qu'il s'agit surtout, pour les acteurs concernés, d'une stratégie de placement ou d'investissement économique. Deux positions peu réfléchies se dessinaient d'ailleurs fréquemment. L'une, invoquant souvent l'autorité d'un Bourdieu réduit à une posture aussi caricaturale que dogmatique, et dont aucune œuvre n'était citée, en l'augmentant parfois d'une vague référence à Adorno et Horkheimer, alliait le confort d'une dénonciation de l'idéologie des dominants et un quasi-populisme théorique (« dans les galeries, on entend souvent les gens dire : "c'est de l'art ou du cochon ?", un humour certes un peu gras » – sûrement celui du lard ...), lequel se retournait bien vite (dialectiquement ?) en un mépris inconscient des masses, jugées trop vite soumises à ladite idéologie (car elles croient encore trop à l'art...). L'autre position souvent rencontrée, et parfois présentée comme la relève de la précédente, consistait dans un conventionnalisme non problématisé (« il y a art quand les personnes autorisées le disent »), cette fois référé à un Danto réduit à un slogan, là où, loin de se présenter comme une solution sans question, une véritable posture contextualiste se vit d'abord comme un problème (la décision d'identifier une œuvre comme art ne saurait, à tout le moins, se présenter comme la décision absolue de décréter ce qu'art veut dire).

Mentionner l'usage peu convaincant de références réduites à des patronymes, c'est l'occasion de préciser qu'une dissertation doit se nourrir des outils conceptuels forgés par la tradition. Mais ces outils doivent être traités comme tels, c'est-à-dire comme des moyens de produire une argumentation propre, ce qui suppose un certain degré de maîtrise et une véritable précision dans leur emploi. En revanche, il convient de bannir tout usage de la référence prétexte, pseudo-signe de reconnaissance ou de connivence, arrivant parfois comme un cheveu sur la soupe (Campbell ?). On précisera par ailleurs que nulle référence n'est attendue en particulier. Le point était cette année d'importance, puisque la question posée était aussi l'une de celles que Goodman avait faites siennes. Il n'était toutefois nul besoin de connaître le texte en question. Certaines copies ont immédiatement fait référence à Goodman, sans rien en faire ensuite. D'autres l'ont complètement ignoré, tout en appartenant à la catégorie des compositions excellentes.

Plus généralement, la référence doit être prosaïquement instrumentale, c'est-à-dire à la fois correcte et opératoire. En matière de correction, Aristote, et surtout Kant, auront énormément souffert, quand Benjamin, très souvent cité, aura la plupart du temps été réduit à un réactionnaire jugeant que la technique a tué l'art en supprimant l'aura, alors même qu'il est un penseur important du cinéma. Quant à l'opérativité, elle requiert d'abord que les auteurs et autrices, en plus d'être maîtrisés, ne soient pas réduits à une collection de thèses, telles que furent souvent traitées les définitions kantienne du beau, ni fondées ni explicitées. Elle exige en outre que les références soient ajustées à la question, au lieu, encore une fois, d'être soumises à un forçage ; de très nombreuses copies auront ainsi tenté de replacer un morceau de cours ou de manuel sur Simondon, confondant dès lors le devenir esthétique d'un objet technique avec le devenir artistique d'une chose, ce qui n'a à peu près rien à voir. La précision des références ne requiert toutefois pas la citation de longs passages, et lorsque les citations sont trop longues, elles prennent la place de l'analyse, tout en étant parfois suspectes. Il convient donc de rester raisonnable sur ce point.

Si aucune référence en particulier n'est obligatoire, l'identification d'un champ demande cependant que l'on dispose de certaines connaissances disciplinaires qui ne relèvent pas seulement de la philosophie générale. Cette année, il était nécessaire de s'être familiarisé avec certains monuments de l'histoire de l'art. Or le jury a été déçu de ne lire que très rarement des copies témoignant d'une connaissance, même rudimentaire, non pas seulement des œuvres d'art historiques et de leur interprétation par des historiens d'art, mais également des théories prenant l'histoire de l'art elle-même pour objet (en dehors de quelques récitations souvent très approximatives des grandes lignes de la conception hégélienne, qui précisément appartient à un autre registre de discours). Un auteur aussi classique que Panofsky, ou les ouvrages de référence d'un Gombrich, par exemple, auront brillé par leur quasi-absence, et on ne peut que le regretter.

On rappellera encore qu'une dissertation se conclut. Il importe donc de ne pas négliger cette ultime étape qui, restituant rapidement le parcours argumentatif et conceptuel accompli, énonce de façon synthétique la réponse qu'il a permis de produire. Pour en revenir à la forme du sujet proposé, une question appelle une réponse et la conclusion ne peut en faire l'économie. Une ouverture est en outre bienvenue, qui doit éviter le tic, symétrique de l'accroche originale dont il a été question plus haut, du bon mot final ou de la profondeur absconse terminale, mais qui peut, par exemple, indiquer d'autres lieux dont le traitement du sujet manifesterait la problématique nouvelle, souligner l'extension des enjeux engagés, ou montrer la puissance d'éclairement de la position défendue sur un dernier exemple.

On achèvera ces remarques par un nouvel appel à la correction formelle et à la lisibilité matérielle des copies. Pour ce qui est de la seconde, il est recommandé de choisir une encre qui ne soit pas trop claire, de soigner la graphie, de ne pas multiplier les ratures et de marquer nettement le passage d'une section du devoir à une autre. Concernant la première, candidates et candidats doivent savoir qu'il ne s'agit pas d'une coquetterie désuète et dispensable : orthographe et grammaire font partie intégrante de la qualité d'un devoir. Comment ne pas regretter que le substantif masculin « art » soit très souvent rappelé par un pronom féminin (« elle »), et comment ne pas s'alarmer de la montée en puissance d'un usage totalement incorrect de l'interrogative indirecte (« on verra qu'est-ce qu'un artiste », « on se demandera quel cadre faut-il donner à l'art pour qu'il soit beau ? », ou encore « ce sujet pose la question de quand il y a-t-il art ? ») ?

Les copies ont été notées entre 0,5 et 20 (15 copies blanches sur les 4271 candidats présents – 129 absents). La moyenne de l'épreuve s'élève à 9,51, pour un écart type de 3,69, ce qui est tout à fait stable par rapport à l'année précédente. 31,13 % des copies ont obtenu entre 7 et 9. Notes supérieures ou égales à 10 : 46,45%. Notes supérieures ou égales à 14 : 14,28 %. Notes supérieures ou égales à 16 : 6,43%.

Les copies notées entre 0,5 et 5 sont celles qui ont été jugées réellement indigentes, soit qu'elles soient franchement inachevées (parfois à peine une page d'introduction), soit qu'elles ne satisfassent à aucune des exigences rappelées plus haut.

Ont obtenu une note entre 6 et 9 les devoirs qui pouvaient prétendre être des dissertations, mais qui ont échoué à traiter le sujet autrement qu'en plaquant sur lui les grilles prêtes à l'emploi évoquées dans les pages qui précèdent, ou qui ont manifesté de trop graves lacunes historiques, que ce soit au sujet du champ technico-artistique ou dans les références philosophiques évoquées.

Les dissertations notées entre 10 et 13 sont celles qui ont su traiter le sujet posé en faisant preuve d'un souci minimal d'analyse de la question en sa formulation précise, tout en témoignant, par le choix d'exemples maîtrisés et par une convocation correcte de la tradition, d'un travail de préparation suffisamment sérieux. Elles ont souvent entrepris de spécifier l'art par rapport à la nature, puis de dissocier art au sens des beaux-arts et technique, avant de problématiser cette distinction en adoptant une position contextualiste.

Les copies créditées de 14 ou 15, sont celles qui ont été jugées vraiment bonnes. Elles n'ont pas seulement satisfait aux exigences de bases de l'exercice, mais, par la finesse de l'analyse et par la rigueur de l'argumentation, ont réussi à produire une réponse aussi riche que réfléchie à la question posée, tout en sachant déployer la dimension temporelle de la question.

Les meilleurs travaux, notés au-delà de 16, seront parvenus à faire pleinement droit au motif de l'événementialité de l'œuvre et à déployer une véritable pensée de l'historicité de l'art, nouant tout à la fois ce que l'histoire fait à l'art et ce que l'art fait à l'histoire. La fermeté du propos savait alors ne pas signifier une clôture dogmatique, puisque certaines dissertations pouvaient conclure qu'il y a art, de façon électorale, lorsqu'une œuvre impose que l'on se repose à nouveaux frais la question. Le jury aura eu le plaisir d'accorder la note maximale à 6 reprises, témoignant par là de la véritable joie intellectuelle que certaines compositions, marquées d'un déjà très grand talent (dans un domaine qui ignore la génialité...), lui auront donné l'occasion de ressentir

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Deuxième composition de philosophie

- **SÉRIE : Sciences humaines**
- **Épreuve écrite**

Sujet : L'absence de principe

L'épreuve de spécialité Philosophie consiste en une dissertation de philosophie de 6h sur l'une des notions au programme (Le principe et La personne pour la session 2022). Le sujet proposé aux candidates et candidats était pour cette session « L'absence de principe ».

L'analyse du sujet

Le sujet proposé pouvait légitimement dérouter les candidates et candidats dans un premier temps en ce que, parlant d'un concept qu'ils avaient travaillé tout au long de l'année (Le principe), ils étaient invités à travailler, à élaborer, à interroger son absence. Il est probablement plus usuel de traiter de son existence, de ses usages, de sa réalité, de sa démonstration ou de sa nature. Toutefois, à la lecture des copies, le jury a regretté la tendance des candidates et candidats à privilégier la conceptualisation du terme au programme (le principe), le plus explicitement philosophique et surtout celui sur lequel ils avaient le plus de matière, au détriment du terme ordinaire « l'absence » dont la signification a été jugée évidente, non problématique, ne nécessitant pas de traitement particulier. Ainsi, un nombre significatif de candidates et candidats a complètement occulté la question de l'absence en remplaçant « L'absence de principe » par la question « Peut-on vivre sans principe », par l'affirmation « La nécessité du principe » ou encore par le syntagme « L'existence du principe ». Ce faisant, ils s'enlevaient toute possibilité de faire fond sur les différents sens du terme « absence » et fermaient ainsi considérablement le questionnement. Sans surprise, leurs copies ont alors majoritairement donné lieu à des développements doxographiques sur les auteurs qu'ils avaient étudiés durant l'année, sans traiter le sujet. Nous ne saurions donc trop répéter que, face à un sujet qui nous interpelle, nous intrigue ou nous déconcerte, il est plus encore requis de prendre le temps de l'analyser dans sa littéralité, de prêter une attention redoublée aux termes que l'on a coutume d'appeler « secondaires » et à leurs usages courants – non exclusivement philosophiques –, de manière à prendre mesure de l'étendue du sujet, des enjeux qu'il soulève et des problèmes que l'on peut construire depuis la manière exacte dont il a été formulé.

Ainsi, la polysémie de la notion d'absence n'a pas été suffisamment repérée ni exploitée. Il était pourtant attendu des candidates et candidats qu'ils dégagent la problématique des nuances observables entre les différents degrés de l'absence, qui peut être absolue, constitutive mais aussi relative, provisoire et contingente ; qui peut aussi évoquer le manque d'une chose qui devrait être présente mais qui ne l'est pas ; ou bien encore qui peut correspondre à la manière dont le principe est appréhendé par les hommes, en ce qu'il leur semble éloigné ou difficilement discernable. Le jury a ainsi inversement apprécié les copies qui ont fait l'effort d'analyser l'absence à partir de la distinction entre négation et privation, et celles qui ont élaboré leur argumentation à partir du paradoxe lié à la modalité ambiguë de l'existence du/des principes, dont la présence est requise pour fonder la connaissance ou l'action, mais qui ne se donne pas immédiatement, voire échappe inévitablement à la saisie réflexive. Ainsi, la notion de « trace » a été habilement utilisée par certains pour penser cette dualité, par exemple dans une copie qui rappelle que, chez Descartes, c'est grâce à la trace

laissée par le créateur sur sa créature que l'homme accède à l'idée d'infini et au principe, pourtant absent, de toute connaissance. Ou bien encore ces autres copies qui sont parties d'exemples de la vie courante, comme celle qui, en accroche, a évoqué la situation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer pour penser l'absence comme présence perdue, au travers d'une présence physique qui trahit la disparition d'un principe subjectif, la personnalité. Voilà qui ouvrirait tout un champ de questionnement : l'absence du principe est-elle absolue ou « juste pour nous » ? Est-elle le signe d'une inexistence ou bien d'un manque ? Appelle-t-elle à une quête ou à la fondation d'autres repères ?

Par ailleurs, négligeant l'indétermination de la préposition « de » suivie d'un singulier, trop de candidates et candidats ont transformé le sujet en « L'absence *du* principe », faisant alors exclusivement de ce dernier une réalité unique et première. Cela a bien souvent donné lieu à une réduction jamais questionnée du principe au premier principe immobile d'Aristote, ou au Dieu chrétien. Prenant pour acquise cette acception restrictive de la notion de principe, les candidates et candidats étaient alors le plus souvent orientés vers une réflexion purement métaphysique, qu'ils nuançaient au mieux avec une perspective épistémologique en deuxième partie. Ainsi, de nombreuses copies ont traité en première partie la nécessité de l'existence d'un premier principe métaphysique (avec pour référence Aristote, Platon, Plotin, Thomas d'Aquin...), et, en deuxième partie, ils revenaient sur leurs pas en disant que ce principe métaphysique prenait en réalité sa source dans l'esprit humain et n'était qu'une chimère d'un point de vue ontologique (via Hume et Kant, le plus souvent). La troisième partie enchaînait alors sur le besoin de principes propres à l'esprit humain et sur la capacité humaine de créer des principes. Ce type de raisonnement avait non seulement pour désavantage de se focaliser trop exclusivement sur les seules questions métaphysiques et épistémologiques (là où « l'absence de principe » renvoie dans le langage courant plutôt à une conduite et à des actions), mais il avait aussi pour défaut majeur de ne pas traiter de l'absence de principe en tant que telle : c'est la *présence* réelle des principes qui était alors discutée, que cette présence soit dans l'être (métaphysique) ou bien dans l'esprit (épistémologie). En outre, ce type de plan avait pour désavantage de conclure la copie sur une position inverse au point de départ de la première partie, de sorte que les candidates et candidats étaient souvent amenés à se contredire en disant tantôt que les principes métaphysiques existent, tantôt qu'ils ne sont qu'une illusion humaine artificiellement construite. Une fois encore, ce n'est que l'analyse précise et problématisée du sujet en introduction qui permet d'en mesurer l'ampleur et d'articuler par des redéfinitions habilement amenées différentes approches.

La problématisation

Cette année, nous avons déploré les copies nombreuses qui oublient qu'une copie de philosophie demande un travail de problématisation : en l'occurrence ici il s'agissait aussi de questionner l'absence en lien avec la question du ou des principes ... Or nombre de copies se sont contentées d'une reprise un peu récitative et souvent plate d'un cours sur le principe et n'ont abordé la question de son absence que de manière accidentelle ou marginale. S'il s'agit bien en introduction de questionner le sujet et de formuler une problématique, on rappellera une fois encore que l'accumulation de questions (jusqu'à 7 questions successives et sans articulation aucune à la fin d'une introduction !) ne vaut pas problématisation et que certaines interrogations ont leur place pendant le travail préparatoire au brouillon mais plus dans la copie. De même, formuler son plan sous forme interrogative ne consiste pas plus en une problématique : non seulement cela donne lieu à répétitions entre ladite « problématique » et l'annonce du plan, mais cela ne permet pas de cerner le fil directeur de la réflexion. En effet, le plan consiste en la manière organisée dont on fait progresser la réflexion pour répondre à un problème soulevé en introduction. Il ne saurait donc se substituer à la formulation de la problématique et, dans des copies parfois très longues (25 à 30 pages pour certaines), le

risque est grand de donner l'impression de trois pavés indépendants les uns des autres – auquel cas dire une chose puis son contraire peut sembler de moindre gravité, comme dans cette copie qui affirme en première partie que l'absence de principe n'est ni souhaitable ni envisageable, avant de commencer la deuxième partie sur l'affirmation selon laquelle, les principes « momifiant le vivant », mieux vaut tout simplement s'en passer. La première partie d'une autre copie commençait par « Il est contradictoire dans les termes de parler d'une absence de principe », avant que la première phase de la deuxième partie n'affirme « Il n'y a pas de principe, seulement des règles artificielles répondant à la faiblesse humaine ». Comment le correcteur peut-il alors reconstruire le fil et la cohérence de la réflexion, en l'absence de problématique en introduction, comme de reprise articulée et synthétique en conclusion ? Une copie ne peut donc être décousue, sans organisation claire et rigoureuse, sans progression dans l'analyse et la réflexion. Les candidates et candidats doivent garder à l'esprit qu'il s'agit en philosophie de défendre une thèse en proposant une argumentation qui progresse et qui se tient, dont le lecteur saisisse bien les différentes étapes, chacune requise pour la progression d'ensemble, de manière à aboutir à une proposition explicite et convaincante en fin de copie – et ce quelle que soit l'orientation choisie (le jury n'ayant pas d'attente de contenu en terme d'une option ou d'une autre, tant que le propos est étayé et solidement argumenté).

Pour faire suite au passage sur l'analyse du sujet, c'est donc d'une réflexion sur l'absence qu'il aurait fallu partir pour mobiliser de façon pertinente les connaissances sur le principe acquises au fil de l'année. Un exemple de cela : de nombreuses copies ont proposé un développement sur la philosophie morale de Kant et ont fait de l'impératif catégorique un principe de l'action humaine. Le plus souvent, l'argument était que la présence de ce principe témoigne de la présence des principes pour la vie humaine et écarte de ce fait la possibilité de leur absence (une fois encore, c'était uniquement *en creux* que la question de l'absence était abordée, comme le négatif d'une présence indiscutable). C'est pourtant par un autre biais que la philosophie pratique de Kant aurait pu être convoquée : dans *La religion dans les limites de la simple raison*, le mal radical réside dans la possibilité de rejeter par liberté la loi morale qui s'impose à l'être humain. Dans cette perspective, c'est le rejet volontaire des principes moraux qui est au cœur du propos et c'est donc bien l'absence de principe dans l'action humaine qui se trouve traitée. Il aurait alors été intéressant de réfléchir aux raisons qui poussent les individus à rejeter les principes de la morale ou de l'action. La nécessité de s'adapter à la singularité des circonstances et de rejeter par conséquent les principes généraux de l'action aurait pu par exemple être une piste féconde, et *Le Prince* de Machiavel constituer une référence particulièrement opportune pour traiter et argumenter l'absence de principe du point de vue de ce rejet des maximes morales.

L'argumentation

Du point de vue de l'argumentation, il convient avant tout d'éviter de dire successivement une chose et son contraire dans le développement, ce qui donne l'impression d'un exercice purement rhétorique dans lequel les propositions formulées sont indifférentes et qu'il n'y a aucun enjeu à répondre une chose ou une autre. Le jury tient à rappeler que la philosophie consiste en une pensée du réel et qu'il apprécie de voir de jeunes esprits développer avec rigueur et engagement des argumentations visant à convaincre le lecteur de l'importance du raisonnement déployé et de l'attention portée aux enjeux des conclusions auxquelles ils aboutissent. Il convient ainsi de se méfier de tout propos pouvant donner l'impression d'un simple jeu de langage : ce n'est pas l'habileté rhétorique qui est valorisée dans les copies, mais l'aptitude à penser des enjeux philosophiques depuis des références solidement maîtrisées et mobilisées et des concepts donnant de la précision à la pensée. L'effort de problématisation effectué dans le temps de préparation puis repris dans l'introduction et dans

les transitions permet également d'éviter un autre écueil, à savoir les topos de cours qui exposent pendant de longues pages des références ou développements sans aucun lien avec le sujet (il est à ce sujet rarement bon signe de voir une partie commencer par « Chez Descartes » ou « Chez Kant », sans prendre le temps d'exposer l'affirmation dans l'argumentation de laquelle la mobilisation d'une référence ou d'une autre sera requise), ou bien encore des thèses philosophiques assénées comme des dogmes ou des constats de faits, sans mise en perspective ou appropriation au sein d'une argumentation visant à répondre à la question posée. Il convient donc de veiller à ne pas tomber dans la doxographie, le survol allusif, la citation pour citer ou encore l'énumération de références sans prendre de temps de produire une analyse de celles-ci et sans grande cohérence d'ensemble (comme cette copie qui mobilise dans une même partie Kant, Socrate et Durkheim, avant de mobiliser dans la suivante Descartes, Lévinas, Hobbes, Sartre et Kant derechef). Une nouvelle fois nous avons ainsi pu voir dans certaines copies une liste conséquente de références se succéder sans que l'auteur de la copie ne prenne le temps de préciser dans quel contexte on s'inscrit, le sens que prennent les concepts dans ce cadre et la manière dont il pense pertinent de les mobiliser de manière à progresser dans son argumentation et son raisonnement. Ce qui ne signifie toutefois pas en retour qu'une copie puisse se passer de toute référence philosophique. Sans que ce soit fait pour faire bien entendu, il importe toutefois de montrer au jury que les années d'études philosophiques que l'on vient de mener nous permettent de produire des analyses conceptuelles rigoureuses et éclairant le propos, et des analyses d'auteurs pertinentes et étayant la pensée développée dans le cadre de la copie.

Le jury a par ailleurs été particulièrement marqué cette année par le refus explicite de certaines copies d'entrer dans le questionnement philosophique. Ainsi, si le sujet amenant à interroger *l'absence* de principe pouvait légitimement décontenancer les candidates et candidats dans un premier temps, cela s'est manifestement poursuivi dans un nombre significatif de cas par une sorte de panique morale, qui s'est elle-même muée en un empêchement à penser : l'absence de principe *ne devait pas* être envisagée. Or, si on peut argumenter philosophiquement la difficulté, voire parfois la contradiction qu'il peut y avoir à penser une absence de principe (ne serait-ce que parce que cette affirmation suppose de reconnaître *a minima* le principe de contradiction), on ne peut se satisfaire d'une pétition de principe affirmant que, puisque l'absence de principe ne serait pas souhaitable, elle ne devrait pas être pensée ni même interrogée. Une dissertation de philosophie est une invitation à poser des questions, à en envisager les enjeux, à en comprendre le sens, et non à poser des interdits de questionnement ou de pensée. De même que « sauver le principe » ne peut constituer une problématique : tout au plus un enjeu, et encore, qui mérite d'être interrogé dans son sens, son statut, sa validité et ses limites. Le jury a eu ainsi à lire plusieurs copies dans lesquelles les candidates et candidats ont tout bonnement rejeté le sujet comme nul et non avenu, considérant qu'il était absurde, aberrant, insupportable de supposer que l'on puisse se passer de principe et refusant d'appréhender la notion d'absence autrement que comme un manque de fondement ultime destructeur. En témoigne parmi d'autres cette phrase sur laquelle s'est close une copie : « Par conséquent, non, il ne peut pas y avoir absence de principe au risque de tomber en déperdition et de mourir ». Comme celles qui glissent dans l'argumentation de « l'absence de principe n'est pas souhaitable » (ce qui serait encore à argumenter et à interroger) à « l'absence de principe n'est pas concevable ».

Les bonnes copies ont été celles qui, inversement, ne se sont pas laissées dominer par l'impression de vide et de désorientation que provoque l'absence de principe, mais qui se sont efforcées au contraire de prendre une telle absence au sérieux et d'en interroger une possible dimension positive. Certaines ont ainsi bien explicité le paradoxe contenu dans le sujet en faisant le constat selon lequel l'absence semble relever de la nature même du/des principes. Etant donné l'écart qui sépare un principe de ce qui en dépend, celui-ci ne se donne pas immédiatement. Partant de ce paradoxe, les meilleures copies ont dès lors examiné avec

finesse l'une des difficultés qui en découlent : à partir du moment où le(s) principe(s) ne se donne(nt) pas immédiatement mais où ils doivent être recherchés, découverts, décidés, fixés, etc., comment comprendre leur pluralité ? Faut-il y voir la preuve que les principes sont toujours relatifs au point de vue de celui qui connaît ou agit et qu'il n'existe pas de principe des principes ? Certains ont fait fond à juste titre sur l'ambiguïté contenue dans l'intitulé du sujet qui, en parlant d'absence de principe, laissait la possibilité d'envisager l'absence d'un principe unique ou celle de principes divers. Les copies qui ont exploité cette ambiguïté ont été sensibles à l'incertitude que suscite, en théorie comme en pratique, la pluralité possible de principes quant à la façon dont ils s'articulent les uns aux autres et au risque de conflit qui en résulte. Là encore, le jury a apprécié la capacité des candidates et candidats à ne pas s'en tenir à un usage superficiel de l'objection de relativisme qui consistait à déplorer qu'en l'absence d'un principe premier, la pluralité des principes condamnerait inévitablement la connaissance à l'indétermination ou l'action à la désorientation et à l'anarchie. Evitant cela, certains ont au contraire mis à profit par exemple la référence à Newton pour défendre la valeur des principes fictionnels en science, lesquels, en dépit du fait qu'ils ne correspondent pas à un principe réel (ontologiquement), offrent des outils précieux pour structurer méthodiquement la connaissance des phénomènes et faire progresser la science. Ou bien, dans le domaine pratique, d'autres ont mobilisé des arguments de Nietzsche leur permettant de critiquer la tendance malade qu'exprime le besoin de principe pour saluer *a contrario* la force des sujets qui parviennent à assumer le tragique de l'existence et à devenir créateurs de valeurs – ce qui supposait des distinctions conceptuelles rigoureuses et éclairantes –, en adoptant un rapport à l'existence qui ne soit pas contraint par la morale ascétique.

L'explicitation du propos et la capacité à soulever des enjeux

Il y a probablement des notions qui s'y prêtent plus que d'autres, mais le jury a relevé cette année encore une tendance à une forte abstraction du propos. Il convient à ce sujet, y compris voire plus encore quand le sujet ne leur parle pas immédiatement, que les candidates et candidats se rappellent le jour de l'épreuve ce à quoi ils ont été formés pendant leurs années de classes préparatoires, à savoir au maniement de concepts non pas pour se couper de la réalité et produire un propos qui n'a d'autre référence ni fin que le seul usage des mots, mais au contraire pour aider à penser le réel, à lui donner sens, à y percevoir des questionnements et enjeux qui seraient sinon restés sous-jacents et impensés. Quand on a eu le sentiment de se perdre dans son argumentation et dans ses raisonnements, un temps de relecture portant attention au sens et à la portée de son propos peut être précieux. Cela permet ainsi de repérer (et de remédier à) des phrases qui ne veulent plus rien dire et qui ne rendent pas justice à ce que le candidat ou la candidate a tenté de penser, telles « La présence et l'absence sont au cœur du principe car c'est dans son absence qu'est sa présence », « L'absence est un néant, soit un tout plein de vide » ou encore « le principe est dans l'absence que provoque sa présence ». Bien que le jury comprenne les difficultés qu'ont pu rencontrer les candidates et candidats face à ce sujet, ces derniers doivent garder à l'esprit que leur dissertation est destinée à être lue (en leur absence) et que l'exigence minimale à laquelle ils doivent être attentifs est de tenir un discours compréhensible.

Il était d'ailleurs d'autant plus étonnant de voir des candidates et candidats se restreindre à une approche strictement métaphysique du sujet que l'expression « l'absence de principe » est couramment utilisée dans le langage ordinaire pour désigner un comportement immoral ou anti-conformiste. Peut-être les candidates et candidats imaginent-ils que les expressions du langage courant n'étant pas intrinsèquement de nature philosophique, elles n'ont pas leur place dans une dissertation de philosophie. Nous tenons à les rassurer sur ce point : interroger les acceptions courantes d'une expression, prendre des exemples concrets, mettre en situation leur propos sont bien au contraire de très bons moyens d'ouvrir des questionnements

philosophiques et de s'assurer de mesurer les enjeux des thèses défendues et des raisonnements déployés. L'explicitation du propos est donc chaleureusement encouragée. Ainsi, la sous-évaluation de la dimension pratique du sujet s'est traduite dans plusieurs copies par une opposition schématique, figée et peu convaincante entre un monde de la connaissance où le(s) principe(s) serai(en)t indispensable(s) quoique difficile(s) à trouver, et un monde de l'action où l'on pourrait aisément s'en passer ou bien les remplacer par ceux que la personne choisit indifféremment ou encore que les usages fixent de manière contingente (pour ne pas dire arbitraire, dans une confusion conceptuelle entre artificiel et arbitraire). La morale par provision de Descartes a ainsi pu être réduite par certains à une forme d'obéissance aveugle aux règles sociales en vigueur, sans que le soin soit pris d'approfondir ce qui justifie les principes dans l'ordre de la pratique. Pour prendre un autre exemple mobilisé de façon généralement assez malheureuse dans les copies, l'absence de principe peut certes évoquer l'anarchie, ne serait-ce que d'un point de vue étymologique, mais on attendait alors une analyse véritable de celle-ci et non le topos selon lequel l'absence de principe serait l'anarchie, *donc le chaos*. L'anarchie pouvait ainsi par exemple être analysée à la lumière de l'ethnographie ou de l'anthropologie : ce qui vaut pour principe chez certains, vaut pour absence de principes chez d'autres, ce qui amène à une autre approche que celle consistant à en faire un état général (et assez vague) du monde social. D'autres copies, manquant peut-être d'inspiration pour traiter le sujet, ont eu inversement tendance à voir des « principes » partout, ce qui a abouti à des erreurs notables (le principe de gravité chez Newton; le principe de finesse et le principe de géométrie chez Pascal ; $2+2 = 4$ comme exemple de « principe intuitif ») ou à la moralisation indue de la notion (les principes de plaisir et de réalité chez Freud présentés comme des exemples de principes moraux). L'explicitation du propos et la capacité à soulever des enjeux pertinents ont ainsi pour pendant des distinctions et un travail conceptuels rigoureux : il convenait dans ce cas précis de ne pas assimiler sans autre forme d'argumentation ou de précaution le principe, la norme, la règle, la raison, la cause, le fondement, la source, l'origine, l'idée, etc. Pas plus, dans un autre champ, qu'il ne convenait de confondre réel, empirique, sensible et pratique.

Nous avons toutefois eu le plaisir de lire dans certaines copies des exemples riches, précis et fort bien mobilisés dans le cadre de la problématisation ou de l'argumentation. Plusieurs candidats ont ainsi proposé une accroche à partir de l'exemple de Dom Juan, en allant au-delà de la simple référence à un individu sans foi ni loi pour s'interroger sur l'ambiguïté de l'attitude qui consiste à s'exempter de l'obéissance aux normes sociales et religieuses non pas en vue de refuser tout principe mais afin d'établir les siens propres. Certains se sont ainsi demandé si l'absence de principe de Dom Juan est une absence du point de vue des jeunes filles qui sont indument séduites, ou bien de son propre point de vue à lui. On peut penser que, pour Dom Juan, le refus des principes moraux (de respect, de chasteté, etc.) se fait au nom d'un autre principe, son intérêt ou son plaisir. On comprend alors que l'absence de principe n'est pas un état général mais une situation différenciée où l'absence de principe dépend du point de vue de celui qui juge l'action morale. En confrontant la scène d'ouverture dans laquelle Sganarelle critique l'infidélité de son maître à l'égard de son épouse à la scène du mendiant de l'acte III, dans laquelle Dom Juan échoue à forcer cet homme pieux à blasphémer malgré la récompense promise, une autre copie a su opposer à la figure de Dom Juan séducteur, dont l'immoralité procède de la seule contingence de ses désirs, celle plus radicale du Dom Juan athée dont la ligne de conduite consiste à défier Dieu. L'analyse concrète de situations ou de scènes précises peut ainsi aider les candidates et candidats à développer des analyses fines et rigoureuses en lieu et place de propos qui se démarquaient trop souvent par leur abstraction, voire par leur obscurité. Pour prendre un autre exemple, une copie s'est appuyée de façon tout à fait convaincante sur *Le procès* de Kafka en analysant la manière dont le personnage de K. s'applique à se convaincre de sa propre culpabilité comme une nécessité toute humaine : celle de trouver un principe à l'origine de sa mort prochaine et plus encore d'y adhérer, sans quoi la vacuité lui apparaîtrait comme trop vertigineuse pour être acceptable. Le

candidat conclut ainsi au terme de son argumentation que l'absence de principe est avant tout ce que les hommes cherchent à éviter tant cela les effraie, et que la construction humaine et sociale de principes moraux et politiques peut être en partie relue à l'aune de cette nécessité anthropologique et existentielle. Nous voyons dans cet exemple que l'angoisse suscitée par une absence de principe peut être analysée, comprise et donner lieu à une argumentation étayée répondant au problème soulevé, loin d'en tirer l'impossibilité même d'être philosophiquement interrogée, ce qui ressemblait dans ce cadre à un refus d'obstacle.

Du point de vue du contenu

Il pouvait être intéressant, du point de vue du contenu, d'aborder différents domaines, non pas de façon juxtaposée pour remplir des lignes, trouver des idées de parties ou faute d'avoir su choisir et élaborer une ligne directrice du propos, mais comme occasion d'expérimenter différentes compréhensions possibles du sujet, de soulever des enjeux pluriels et de faire progresser la réflexion. Nous avons ainsi lu par exemple de bons passages s'appuyant sur des références à Karl Popper ou à Thomas Kuhn pour évoquer la nécessité qu'il peut y avoir de rejeter certains principes pour laisser place à l'invention de nouveaux principes. Il pouvait ainsi être intéressant de développer les finalités d'un rejet volontaire et pensé des principes en morale ou en science, mais aussi en esthétique, ce qui pouvait amener à travailler par exemple les questions de l'invention, de l'adaptation, de la créativité ou encore du changement de paradigme.

Du point de vue des références philosophiques, il est toujours assez décevant de voir certaines réduites à des mots-clefs (le cogito de Descartes, l'allégorie de la caverne de Platon, le scepticisme de Hume, etc.) souvent alors mobilisés de façon assez caricaturale et ne donnant pas lieu à une approche suffisamment précise pour étayer la réflexion et préciser les réponses apportées au problème traité. Ainsi par exemple, le mot de Nietzsche « Dieu est mort » a servi dans de trop nombreuses copies à désigner notre époque de manière générale, sans qu'on sache très bien ce que cela désigne, ni que soit pris en compte le fait que Dieu n'était sans doute pas mort pour tout le monde. Dans le même ordre d'idées, le traitement de la référence humienne dans un nombre conséquent de copies a laissé le jury pantois : il était ainsi surprenant de voir les candidates et candidats trouver dans les textes humiens l'idée qu'il n'y a aucun principe de connaissance et que l'on est réduit à s'attendre à ce que le soleil puisse ne pas se lever demain dans notre vie quotidienne... De rares copies ont cependant proposé une analyse du texte à la fois plus précise et plus intéressante pour la réflexion en s'appuyant sur la critique de la notion de cause chez Hume pour mettre en avant l'intérêt de remplacer ce principe métaphysique inaccessible par des principes empiriques, comme la contiguïté, l'habitude et la ressemblance qui, loin d'abolir la connaissance, l'ancrent sur l'analyse méthodique de la nature humaine. Nous nous permettons enfin deux conseils aux candidates et candidats dans le travail des références au cours de l'année. Premièrement, préférer les références philosophiques de première main aux relectures postérieures qui disent autant de leur auteur que du philosophe auquel elles se réfèrent (les références au texte platonicien ont ainsi en général été bien plus pertinentes que celles au séminaire d'Alain Badiou lisant Platon, dont les candidates et candidats pouvaient peiner à discerner les niveaux et les enjeux). Deuxièmement, hiérarchiser les sources en cours d'année, de manière à ne pas mettre sur le même plan dans les copies textes philosophiques et commentaires : les ouvrages scolaires sont certes utiles pour se repérer dans l'histoire de la philosophie mais ils ne constituent pas des références de première main et ne peuvent être mobilisés comme telles dans l'argumentation.

Nous avons toutefois eu le plaisir de lire des copies qui proposaient des approches originales, riches et fructueuses du sujet en se référant de façon approfondie et précise à des textes

philosophiques venant étayer leur réflexion et leur argumentation. Ainsi par exemple, dans le domaine ontologique, la référence à Platon a permis à certains de montrer que le principe entendu comme « fondement » transcende radicalement le monde du devenir mais qu'une remontée vers le principe anhypothétique est possible pour les naturels philosophes qui parviennent à comprendre comment les réalités sensibles en participent. Dans le domaine épistémologique, le transcendantalisme kantien a été mobilisé par certains pour analyser le paradoxe contenu dans le sujet (l'absence semblant relever de la nature même du/des principes : étant donné l'écart qui sépare un principe de ce qui en dépend, celui-ci ne se donne pas immédiatement) à partir du principe entendu comme « cause » : si cette catégorie *a priori* de l'entendement n'est jamais observable comme telle dans la nature, c'est précisément le fait qu'elle échappe à toute saisie empirique qui lui permet d'organiser l'expérience de façon nécessaire et qui rend possible une connaissance objective du monde phénoménal. Enfin, dans le domaine pratique, comme certains l'ont soutenu, on peut considérer que les principes ne guident l'existence d'une personne que si celle-ci se les fixe elle-même, que si elle en accepte l'autorité. En ce sens, les principes sont, à première vue, absents des conduites humaines, ils ne sont pas donnés puisque c'est plutôt l'agent moral qui se les donne : à quoi bon se fixer d'être honnête ou juste si ces exigences étaient déjà pleinement réalisées dans les relations interpersonnelles, si aucun effort moral n'était requis pour tendre vers un état idéal de ces relations ?

Pour conclure

Nous aimerions conclure ce rapport par le rappel que les copies constituent, de même que les épreuves orales quoique à un niveau différent, des situations d'interlocution. Cela implique des exigences formelles : une encre trop pâle, une écriture à la limite de l'illisibilité, des ratures ou rajouts en grand nombre, des fautes de grammaire allant jusqu'à rendre difficile l'identification de la structure de la phrase, un jargon technique souvent d'ailleurs mal maîtrisé, altèrent la lecture des copies et la possibilité pour le jury de saisir aisément le sens du propos. Veiller inversement à pouvoir être aisément lu et bien compris est la base de toute situation d'interlocution passant par l'écrit : cela consiste donc en la base de rédaction de toute copie, par définition destinée à être lue et donc devant être adressée à un lecteur dans sa forme comme dans son contenu.

C'est alors inversement un réel plaisir pour le jury lorsque lui sont données à lire des copies faisant effort de clarté (d'écriture, de construction comme d'expression), et dont on sent l'envie de proposer une réflexion qui se tient et qui prend au sérieux le sujet, une argumentation qui cherche de façon étayée à convaincre le jury du bien-fondé des thèses présentées (quelles qu'elles soient, le jury n'ayant pas d'attendus quant au contenu de ce qui est abordé et défendu), un propos qui prête attention aux enjeux soulevés, aux objections possibles, à la nécessité d'interroger les évidences trop vite acceptées. Certaines copies suscitent ainsi notre admiration, non pas tant par leur érudition ou leur caractère brillant, mais plus encore en ce qu'elles nous donnent envie d'engager la discussion de vive voix lors d'une épreuve orale, puis espérons-nous de contribuer à la suite de la formation de candidates et candidats devenus élèves ou étudiants. C'est dans cet esprit de « maillon dans la formation » que le jury s'attache ainsi à corriger les copies qui lui sont adressées au terme d'années de classes préparatoires riches et denses et avant une suite de formation que l'on espère tout aussi intéressante.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :**Explication d'un texte philosophique**

- **SÉRIE : Sciences humaines**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 27

Membres du jury : Jean-Christophe ANGAUT, Didier OTTAVIANI

Les textes au programme de l'oral de philosophie cette année étaient, d'une part, et pour la seconde année consécutive, le livre V du *Gai savoir* de Nietzsche (traduction de P. Wotling, GF, 2007) et, d'autre part, le chapitre XII du livre II des *Essais* de Montaigne (Folio-Classique, 2009).

Bien que la méthodologie de l'exercice soit maîtrisée par la majorité des candidates et candidats, il reste néanmoins encore trop de commentaires qui tentent à tout prix de restituer des pans entiers de leurs cours ou de leurs lectures à l'occasion d'un texte qui n'est, de ce fait, pas étudié dans sa spécificité. Si le temps de parole a été cette année bien maîtrisé, quelques prestations restaient encore un peu courtes ou laissaient de côté certains passages du texte. Que le jury doive revenir sur certaines phrases laissées de côté dans le commentaire pour demander aux candidats leur manière de les interpréter est toujours pénalisant dans la mesure où cela atteste de lacunes explicatives que les questions posées ne pourront totalement rattraper.

Chaque texte porte en lui une spécificité, argumentative ou théorique, qui ne peut être appréhendée à partir d'un propos très généraliste sur la doctrine, réelle ou supposée, de l'auteur. Il est donc toujours important de mettre en évidence la structure argumentative du passage proposé afin de dégager à la fois le sens des notions utilisées et la manière dont elles le sont, ce qui est particulièrement important pour des auteurs comme ceux proposés cette année, dont l'écriture est souvent littéraire et non systématique. Un extrait n'est pas un morceau de doctrine et, s'il est bien entendu nécessaire de le contextualiser dans l'ensemble de l'œuvre ou de la pensée de l'auteur, il faut aussi mettre en évidence la manière dont est menée l'argumentation, la thèse propre au texte présenté qui traite d'un problème particulier.

Le livre V du *Gai savoir* de Nietzsche a donné au jury l'occasion d'entendre quelques explications d'une grande qualité. Celles-ci n'ont pas nécessairement manifesté une connaissance experte de l'auteur, mais ont pu s'appuyer sur une grande familiarité avec le texte au programme, résultat de sa fréquentation régulière. Cela s'est traduit par des références pertinentes à d'autres extraits, ce qui permettait aussi de faire ressortir le système d'échos que Nietzsche met en place dans ce dernier livre, ajouté à l'occasion de la deuxième édition du texte. Mais la principale qualité qui explique les excellentes notes attribuées à certaines prestations réside dans la capacité des candidates et candidats à restituer le sens de l'extrait commenté, sa structure argumentative et à expliciter ses formulations. Cela impliquait de combiner une attention à la dimension démonstrative de la plupart des passages proposés et une prise en compte des spécificités de l'écriture nietzschéenne : usage des italiques et des guillemets, dimension parfois parodique (avec en particulier des

détournements des Écritures ou de la manière kantienne d'envisager les grands problèmes de la philosophie) voire sarcastique du propos, multiplication des questions qui traduit le travail du soupçon et l'élaboration de nouvelles hypothèses. Tout cela a en général été bien repéré par les candidates et candidats qui ont obtenu des notes égales ou supérieures à 16. Soulignons également que certains candidats n'ont pas hésité à faire état de passages qui leur paraissaient plus énigmatiques, plus difficilement compréhensibles et à formuler, comme telles, des hypothèses de lecture qui ont pu ensuite faire l'objet de riches discussions dans l'entretien. La difficulté à statuer sur le sort que le texte réserve à la vérité, tantôt visée comme un but avoué par Nietzsche, tantôt ramenée par lui à une simple volonté de vérité résultant d'un jeu entre les pulsions, a ainsi été soulignée à raison par plusieurs explications, ce qui a donné lieu à des échanges éclairants, où le candidat comme le jury ont pu se livrer à un véritable examen philosophique. C'est l'occasion de rappeler que le jury n'attend pas nécessairement des candidates et candidats qu'ils puissent tout éclaircir, mais qu'il préférera toujours une explication qui se confronte à la difficulté, quitte à ne pas parvenir totalement à la résoudre, à une entreprise plus ou moins habile de contournement de celle-ci.

Inversement, les notes basses ou très moyennes s'expliquent par un certain nombre de défauts récurrents. Le plus fréquent a consisté à tenter à toute force de trouver dans le texte ce qui ne s'y trouve pas. Le plus souvent, le candidat a cherché à détecter dans l'extrait proposé les traces d'une thématique massive et bien connue qu'on a coutume d'associer au nom de Nietzsche : le surhumain, l'esprit libre, l'éternel retour, le nihilisme, la généalogie, etc. Si beaucoup d'extraits tournent autour de ces notions (et cela bien que certaines d'entre elles ne soient pas désignées comme telles dans le livre V du *Gai savoir*), ce n'est pas toujours le cas et avant d'y rattacher tel ou tel passage, il importe d'abord de restituer le sens manifeste du texte à commenter. Une version mineure du même défaut a parfois consisté à rapprocher indûment ou sans le justifier telle ou telle de ces notions avec une autre – ce fut par exemple le cas de celles de surhumain et d'esprit libre. Ou encore à ne pas suffisamment distinguer ce qui est au cœur de l'extrait proposé et ce qui n'est abordé que d'une manière allusive. De même, le fait que Nietzsche ait souvent recours à l'ironie ou au sarcasme n'autorise pas pour autant à en repérer dans tous les aphorismes. Et d'autant moins lorsque cela conduit les candidates et candidats à interpréter comme de l'antiphrase certaines déclarations de Nietzsche qui n'en sont manifestement pas – ce qui a pu mener à de lourds contresens sur le texte. C'est l'occasion de souligner que si des remarques sur le style de l'auteur ou plus généralement sur la dimension littéraire de son écriture ne sont pas proscrites, elles doivent toujours être mises au service d'une explication de la teneur philosophique du texte commenté.

Mais ce ne sont pas seulement les particularités de l'écriture nietzschéenne qui ont pu dérouter ou captiver les candidates et candidats, c'est aussi la singularité de son questionnement. Ainsi, la démarche qui sera qualifiée dans l'ouvrage suivant de Nietzsche comme généalogique a trop souvent été rabattue sur une quête de l'origine ou du premier principe, alors même que l'auteur la met en place pour la substituer à une telle recherche propre à la métaphysique. De même, la multiplication des formules interrogatives dans plusieurs aphorismes a été identifiée à l'usage par Nietzsche d'une méthode relevant de la maïeutique socratique – lors même que leur tournure indiquait une intention tout autre. Ajoutons encore que les candidates et candidats ont parfois eu de la peine à restituer la spécificité de la problématique nietzschéenne touchant aux valeurs.

Les qualités et les défauts constatés précédemment se retrouvent dans les explications qui ont été consacrées à Montaigne, bien que les textes ne soient pas de même facture. Il est tout d'abord important de souligner, dans la mesure où ce texte est nouvellement proposé au concours, que l'étude de « l'Apologie de Raymond Sebond » ne saurait être disjointe du reste

des *Essais*, bien que ce chapitre ait ses propres spécificités. Si l'ensemble de l'Apologie est souvent bien connu, la plupart des candidates et candidats ne cherche pas à s'appuyer sur d'autres essais qui auraient permis d'approfondir leur analyse. En outre, la division en chapitre ne doit pas faire disparaître le caractère spécifique de l'œuvre montaigniste, dans laquelle les différents essais traitent de questions liées entre elles mais envisagées selon une perspective qui leur est propre. L'écriture de Montaigne étant caractérisée par ses digressions, son propos est moins le traitement suivi d'un problème qu'une réflexion aux multiples visages, parfois sans rapport immédiat avec le propos annoncé. Il est donc important de manifester les variations de propos, d'essayer d'identifier leur raison et, si celle-ci est difficile à établir, de ne pas hésiter à faire une hypothèse interprétative pour tenter de l'expliquer.

Cette « marqueterie mal jointe », ainsi qu'il décrit lui-même les *Essais*, suppose donc que l'on reste sensible dans le cours de l'explication à une pensée qui n'est pas systématique mais qui explore en permanence les notions ou les théories convoquées selon des points de vue variés. Ainsi, même si l'Apologie est fortement marquée par l'influence sceptique, tous les passages ne sont pas explicables à partir du scepticisme, d'autres courants de pensée (stoïcisme, épicurisme etc.) pouvant être mobilisés à l'occasion. Le scepticisme est en effet plus une méthode argumentative, particulièrement utilisée afin de déstabiliser toutes les formes de dogmatisme, que Montaigne utilise d'une manière stratégique sans pour autant adhérer à toutes les problématiques propres à ce courant de pensée.

Dans un texte d'une facture très spécifique qui ne ressemble pas à la philosophie telle qu'elle est présentée à son époque (il affirme même « je ne suis pas philosophe », ce qui invite à s'interroger sur le statut qu'il donne à son œuvre), il est nécessaire de s'interroger sur une écriture littéraire qui ne cherche pas à produire des concepts figés et définissables d'une manière univoque. Par exemple, la critique de la raison menée contre le dogmatisme ne signifie pas que celle-ci n'ait aucune valeur pour Montaigne mais qu'il est nécessaire, ainsi que le montre le vocabulaire de l'escrime souvent utilisé, d'accepter de perdre ses armes rationnelles pour faire aussi perdre les siennes à l'interlocuteur présumé. Mais cela ne signifie pas que la raison soit dévalorisée en elle-même car de nombreux autres passages manifestent l'usage de démonstrations rationnelles. Partir directement de l'affirmation « Montaigne est un sceptique » a souvent conduit à lisser l'argumentaire du texte proposé, le candidat ne voyant pas qu'il n'est pas là question de problèmes liés au scepticisme, ou qu'il s'agit d'une forme de scepticisme très particulier qu'il faut identifier dans sa différence.

La sensibilité au style de Montaigne, aux figures de style qu'il emploie, c'est-à-dire à la matérialité même du texte ont permis de donner plus de relief aux prestations des candidates et candidats qui ont su l'exploiter d'une façon pertinente. Repérer les hyperboles ou les moments ironiques a ainsi permis de ne pas en rester à la lettre même du texte afin de mettre en évidence la méthode d'écriture de Montaigne et le sens que cela permet de donner à ses affirmations parfois péremptoires. Précisons néanmoins que « l'ironie de Montaigne » reste d'un usage somme toute restreint, et affirmer à tout propos qu'il est ironique a pu conduire – de même que le postulat « sceptique » – à passer complètement à côté de la problématique en jeu dans le passage.

Il faut enfin préciser que certains passages proposés relevaient d'un argumentaire très spécifique qui ne pouvait être appréhendé à partir d'une vulgate montaigniste très générale et supposait des connaissances annexes. Certains candidats, alors qu'ils avaient le choix entre un texte canonique et un autre bien plus singulier, ont fait le choix d'étudier le second alors qu'ils n'avaient visiblement pas les connaissances suffisantes pour le faire. Ainsi, un texte sur le droit ou un autre sur la théologie ont été très survolés alors que des connaissances précises sur les débats juridiques ou théologiques de l'époque auraient permis de se démarquer des autres candidates et candidats en montrant des compétences dans ces champs qui sont

généralement moins bien connus. Le choix du texte est donc important car il vaut mieux parfois jouer la sécurité plutôt que se lancer dans une explication d'une thématique que l'on ne maîtrise en réalité pas.

Ces remarques spécifiques sur les insuffisances de certaines prestations ne doivent pas faire oublier le fait que nombre de candidats ont produit d'excellentes explications, soucieuses de restituer la cohérence argumentative, l'exposé précis des notions convoquées dans l'extrait ainsi que la technique d'écriture. Le jury se félicite également d'échanges fructueux lors de la discussion qui ont permis de mettre au jour une finesse de la pensée et de l'argumentation de certains candidats, révélant ainsi de véritables personnalités philosophiques.

INTITULÉ DE L'ÉPREUVE :

Exposé sur une question de philosophie

- **SÉRIE : Sciences humaines**
- **Épreuve orale**

Nombre de candidats interrogés (ép. Orale) : 27

Membres du jury : Sophie GUERARD DE LATOUR, Julie HENRY

Rappelons tout d'abord le déroulé de l'épreuve : le candidat ou la candidate tire une seule enveloppe, qui comprend deux sujets au choix, tous deux en lien avec une seule et même notion du programme (« Le principe » et « La personne » cette année). Ces sujets peuvent être constitués de questions (« Un principe peut-il être relatif ? », « Que peuvent avoir en commun deux personnes différentes ? »), de mises en rapport de notions (« Principe et convention », « Personne, rôle, personnage ») ou encore d'expressions (« En faire une question de principe », « Être là en personne »). Il n'y a pas eu de différence manifeste entre le niveau des prestations proposées sur l'une ou l'autre notion, même si la forte tendance à l'abstraction du propos relevé lors de la correction de l'épreuve écrite sur le principe a pu se répéter dans une partie des prestations orales. Certains traitements de sujets portant sur la notion de personne ont cependant fortement manqué également d'exemples et de mises en situation.

A l'issue du temps de préparation, les candidats et candidates disposent de 20 minutes de présentation, avant un entretien de 10 minutes environ. Nous pouvons à ce sujet relever l'importance qu'il y a à respecter ce cadre formel : une présentation orale trop longue risque d'être inachevée, des réponses de même trop longues ne sont pas toujours les plus claires et ne donnent pas la possibilité au jury de poser d'autres questions permettant au candidat ou à la candidate de se rattraper ; inversement, un exposé trop court laisse souvent sur sa faim en ne s'étant pas donné le temps d'approfondir la question, là où des réponses d'une concision excessive laissent au jury l'impression de monologuer ou d'avoir à faire les questions et les réponses... Rappelons ainsi qu'une épreuve orale consiste en une situation d'intersubjectivité entre le jury et le candidat ou la candidate, et qu'il peut être fort utile de travailler l'oralité en cours d'année afin de ne pas se trouver, le stress aidant, désemparé le jour de l'épreuve.

Choix du sujet

Le jury tient à relever que les paires de sujets sont en général constituées de telle sorte que l'un des sujets est davantage technique là où l'autre mobilise plutôt des expressions du langage ordinaire et invite à s'interroger sur des opinions du sens commun. Cela permet ainsi une diversité dans les deux sujets proposés au choix du candidat. Cette liberté n'a toutefois pas été mise à profit par nombre de candidates et candidats qui se sont sans doute rassurés en choisissant le sujet technique, devant sembler plus facile à traiter dans la mesure où sa substance philosophique est évidente et où des références pour le traiter viennent rapidement à l'esprit. Dans bien des cas pourtant, le résultat a été décevant car il a conduit plusieurs candidates et candidats à se réfugier trop rapidement derrière les références qu'ils devaient penser attendues, en négligeant le moment fondamental de l'élaboration philosophique du sujet. Cela s'est alors traduit à plusieurs reprises par de grandes digressions extrêmement abstraites ou par des catalogues d'auteurs non articulés et non problématisés.

Il ne s'agit pas de laisser penser que le choix d'un sujet plus original sera *par nature et par définition* valorisé bien entendu, mais plutôt de rappeler aux candidates et candidats que *tout sujet* doit faire l'objet d'une analyse philosophique, d'une problématisation et d'un traitement progressif et articulé, qu'il parte d'une expression du langage courant ou de notions fort travaillées en philosophie. Les candidates et candidats doivent ainsi s'attacher, pendant leur présentation comme dans l'entretien qui lui fait suite, à montrer ce que le sujet proposé leur donne à penser, philosophiquement et de façon argumentée, afin d'avoir des éléments à mettre en discussion avec le jury.

Organisation de la présentation

Sur le plan formel, les règles de base ont été généralement respectées : à quelques exceptions près, la plupart des candidates et candidats ont organisé leur propos de façon méthodique, avec une introduction qui s'achève sur une annonce de plan, des transitions et une conclusion qui fait ressortir le résultat de l'argumentation. Les candidates et candidats doivent avoir conscience que ces règles sont indispensables à la clarté de leur propos, plus encore à l'oral puisque le jury n'est pas en mesure de revenir en arrière pour essayer de saisir une articulation qu'il aurait manquée. A ce sujet l'annonce d'un plan clair et articulé en fin d'introduction est extrêmement précieuse en ce qu'elle donne au jury des repères auxquels il pourra revenir au besoin au cours du déroulé de la présentation. Il peut être de même fort utile au candidat ou à la candidate d'avoir ce plan à disposition pendant sa présentation, s'il se perd en chemin ou est amené à reformuler rapidement une étape de son argumentation.

Veiller à ne pas perdre le jury, à la fois par le débit, des points d'étape réguliers et une situation d'interlocution bien posée, est primordial pour permettre une compréhension du propos et une bonne évaluation de la prestation. Cela évite également de « perdre du temps » pendant la discussion à faire repréciser un point ou un autre, et laisse de la place pour des discussions de fond lors desquelles le candidat ou la candidate pourra poursuivre la réflexion engagée.

Discussion

Précisons une fois encore que le moment de la discussion ne vise aucunement à piéger les candidates et candidats, ni à les mettre en faute ou en difficulté. Il leur offre plutôt une chance de corriger le tir en cas d'oubli ou d'approximation ou encore l'occasion d'approfondir la position qu'ils avaient défendue. Il convient de garder à l'esprit qu'il fait entièrement partie de l'épreuve, cette dernière ne se terminant que lorsque le jury remercie le candidat ou la candidate et l'invite à sortir de la salle. Il est donc primordial de ne pas négliger ce temps, et de veiller à s'y entraîner en cours d'année. Le jury a ainsi été surpris de voir certains candidats devenir très hésitants et ne pas entrer dans la discussion à la suite d'exposés pourtant brillants où ils avaient fait preuve d'une réelle assurance et d'une capacité solide de jugement et d'argumentation. Il a été aussi un peu déçu de voir d'autres, tout aussi impressionnants, qui n'ont pas su se saisir des questions pour envisager le sujet sous un angle auquel ils n'avaient pas pensé.

Ainsi par exemple, sur le sujet « Faire des compromis avec ses principes, est-ce se compromettre ? », le candidat qui avait élaboré une argumentation de tournure fortement kantienne n'a pas profité de l'échange pour prendre au sérieux l'hypothèse d'une conduite de vie qui ne soit pas guidée par des commandements moraux stricts mais qui ménage une place à la négociation et au compromis, qui prene davantage au sérieux le besoin d'adapter ses principes aux circonstances. Ou bien encore, sur le sujet « A-t-on besoin de principes ? », un autre candidat a omis d'envisager la possibilité que l'on puisse se passer de principe, du moins

que l'on puisse le croire, et le terme de « besoin », qui n'avait pas été suffisamment travaillé dans la prestation, n'a pas été plus approfondi lors de la discussion malgré les questions du jury l'y invitant.

S'il peut comprendre que les candidates et candidats puissent être impressionnés par l'épreuve orale, le jury a ainsi regretté que beaucoup d'entre eux se soient laissés trop aisément déstabiliser par les questions – parfois même de simple précision – au lieu de les prendre comme des invitations à mettre en avant leurs qualités d'analyse et leur goût pour la discussion philosophique. Inversement par exemple, sur le sujet « Qu'est-ce qui est personnel en société ? », le candidat est pleinement entré dans la discussion avec le jury à l'issue d'une prestation dynamique et assez affirmative. Tout en mobilisant des références solides, il a ainsi accepté d'entrer dans le jeu du dialogue philosophique et de la mise en discussion des thèses abordées, ce qui a donné lieu à un échange intéressant et valorisé comme tel.

Sur le fond, la méthode philosophique peut encore être améliorée en respectant quelques règles de base.

D'abord, il est impératif de ne pas sacrifier le moment de l'analyse du sujet. Dans le sujet « Peut-on prouver l'existence d'un principe ? », la candidate a laissé de côté les termes « prouver » et « existence », qui soulèvent pourtant des questions philosophiques, sur les différences de signification entre *preuve*, *argumentation* et *démonstration* ou sur l'écart entre *existence* et *essence*. Ou bien encore dans le sujet « Une personne peut-elle renoncer à sa personnalité », la candidate a remplacé « sa personnalité » par « le fait d'être une personne », passant alors à côté de la question posée et s'enfermant dans un propos tournant sur lui-même (que voudrait dire être une personne qui renonce au fait d'être une personne ?).

Dans le même ordre d'idées, le jury a été surpris de constater qu'un nombre significatif de candidats a négligé le moment des distinctions conceptuelles, par exemple dans un exposé sur « Règle, loi, principe » où les concepts de loi et de règles ont été assimilés l'un à l'autre, ou dans celui sur « Personne, rôle, personnage » qui n'a pas creusé les nuances entre les termes de « personnage » et de « rôle ». Enfin, les candidates et candidats doivent veiller à ne pas transformer le sujet en substituant un terme à un autre, comme dans l'exposé consacré à la question « Ma personne m'appartient-elle ? » où la candidate a finalement traité « Peut-on être reconnu en tant que personne ? », sans prêter attention à ce que la question de la possession ou propriété de soi ajoutait à la réflexion sur la personne.

On ne saurait donc trop répéter que le temps réduit de préparation lors des épreuves orales ne doit surtout pas se traduire par une moindre attention à l'analyse précise du sujet, à la définition non moins précise des termes et à la construction d'un propos articulé permettant d'effectuer le travail conceptuel requis à toute argumentation philosophique. Bien au contraire, multiplier des noms d'auteurs et des arguments qui ne sont ni restitués clairement ni articulés les uns aux autres laisse le jury dubitatif quant à la prestation proposée, et plus encore lorsque les réponses aux questions posées lors de l'entretien se traduisent de nouveau par des condensés vagues et peu argumentés de thèses d'auteurs. Mieux vaut au contraire s'appuyer sur quelques références mobilisées *au service* d'une argumentation répondant à la question posée, en prenant le temps de les développer et de les expliciter, mais aussi de préciser la raison de leur mobilisation et ce qu'elles permettent d'apporter dans le traitement qui est proposé du sujet.

Sur le fond et de façon plus générale :

Le traitement des sujets sur le principe a manifesté, comme pour la dissertation à l'écrit, un fort tropisme métaphysique et épistémologique chez les candidates et candidats. Ce n'est pas en soi un problème, mais lorsque les sujets étaient appréhendés exclusivement sous cet angle et sans mise en perspective, le risque était de tomber dans deux types d'écueil : d'un côté, la tendance à produire des raisonnements très abstraits, hors sol, et de l'autre, l'oubli de la dimension pratique et morale pourtant fortement présente dans ce thème et dans les thèses philosophiques auxquelles il a pu donner lieu. Ainsi par exemple, le sujet « A-t-on besoin de principes ? », qui aurait pu donner lieu à de riches développements sur la façon dont les principes aident ou nuisent à la conduite de l'existence, a été traité sous un angle exclusivement ontologique et épistémologique ; la problématisation en a été réductrice, le plan a donné lieu à des topos sur auteurs et a mené le candidat à la limite du hors-sujet en dernière partie, faute d'avoir perçu les enjeux d'ensemble de la question posée.

En ce qui concerne l'autre notion au programme, les sujets sur la personne ont été souvent appréhendés en présupposant que la personne se confond avec le sujet isolé et indépendant. Il est ainsi regrettable que les distinctions conceptuelles très probablement travaillées en cours d'année (personne, sujet, individu, etc.) n'aient pas été mises au profit d'une analyse plus précise du sujet et d'une compréhension plus profonde et plus globale des enjeux. Nous avons pu ainsi noter une tendance parfois quasi exclusive à l'atomisme et au solipsisme, qui a relégué au second plan les dimensions sociales, juridiques, culturelles et politiques de la personne. Ainsi par exemple, dans le sujet « N'y a-t-il de personnes qu'humaines ? », la question des animaux et des machines a bien été évoquée, mais pas celle de la personne juridique ou de la personnalité d'entités collectives, comme la nation par exemple. Il est donc utile de réfléchir aux différentes acceptions des termes au programme, non pas pour les aborder de façon exhaustive et en ordre dispersé bien sûr, mais pour se donner l'opportunité d'élargir sa perspective, d'expérimenter d'autres façons d'appréhender la réalité, et ainsi d'ouvrir des pistes de réflexions plurielles et concrètes qui pourront être abordées dans la présentation avant d'être discutées lors de l'entretien. Après une présentation très abstraite dont il était difficile de percevoir les enjeux et la portée, le jury a ainsi eu la surprise, après avoir demandé à la candidate si elle pouvait expliciter concrètement son propos, de la voir hésiter avant de répondre par une question préalable : « puis-je prendre un exemple ? ».

Inversement, dans l'excellente leçon sur « La personne peut-elle être fictive ? », la candidate a su mobiliser la notion de fiction dans différents domaines, notamment en procédant à des analogies travaillées et pertinentes entre l'espace artistique du théâtre et l'espace juridique du tribunal. Cela lui a permis de faire ressortir à différents niveaux les effets ambigus de la notion de personne, à la fois support de création personnelle et vecteur de conformisme et de contraintes sociales. C'était un traitement particulièrement intéressant du sujet, qui ouvrait dans le même temps sur des perspectives élargies, sur lesquelles le jury a pu rebondir lors de l'entretien.

Le jury a ainsi eu le plaisir d'assister à quelques excellentes prestations, et à d'autres tout à fait honorables, témoignant à la fois d'une bonne préparation en amont, d'une culture philosophique solide et mobilisée de façon tout à fait pertinente, et de jeunes esprits s'engageant avec vigueur et enthousiasme dans la réflexion philosophique. Voilà qui est très encourageant pour les années à venir, à l'issue de cette session de concours dont nous avons retrouvé avec soulagement les conditions « normales » après deux années difficiles pour toutes et tous.